

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

## VILLE DE GONDECOURT

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du trois avril deux mille dix-huit.

### Etaient présents :

- M. BUÉ Régis

### Maire

- M. BARBIEUX Arthur
- Mme BACLET Marie-Hélène
- Mme DUQUESNE Christine
- M. VANOOSTEN Pierre-Eugène

### Adjoints au Maire

- Mme BRINGUEZ Christine
- Mme DELACROIX Thérèse-Marie
- M. DESMAZIERES Michel
- Mme GHEYSSENS Béatrice
- M. TRACKOEN Ruddy
- Mme HANUCHE Pascale
- M. DELEFOSSE Thierry
- M. DESBIENS Marcelin
- M. FERNANDEZ Jean-Pierre
- M.COIGNION Philippe
- Mme LEFEBVRE Charline
- Me DEROLEZ Adeline
- M. DAMBRE Luc
- M. DEBRAY Michaël
- Me DUPONT Sabine
- M. LARZUL Stéphane

### Conseillers Municipaux

### Etaient absents, excusés et représentés :

- M. LEVECQ Guillaume procuration à BACLET Marie-Hélène
- M. FAMECHON Thierry procuration à Mme BRINGUEZ Christine
- Mme GELOEN Patricia procuration à M. BARBIEUX Arthur
- M. MARTEL Pierre procuration à M. BUÉ Régis
- Mme D'ETTORE Sophie procuration à M. VANOOSTEN Pierre-Eugène
- Pierre Yves DELANNOY

Mme Marie Hélène BACLET est nommée secrétaire de Séance

**1) ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PEVELE CAREMBAULT**

**- S'agissant du mode de scrutin:** Il s'agit d'un scrutin proportionnel de listes à un tour avec répartition des sièges à la plus forte moyenne. Le vote doit se faire à bulletin secret, par listes entières et sans modification d'aucune sorte. En conséquence, tout bulletin sur lequel un nom est rayé ou ajouté est un bulletin nul.

Proportionnelle à la plus forte moyenne :

- Nombre de sièges à pourvoir 2
- Nombre de suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue :  $26/2+1 = 14$
- Quotient  $26/2=13$

Les résultats donnent :

Liste : Régis BUÉ Marie Hélène BACLET : 21

Liste : jean Pierre FERNANDEZ : 5

- $21/13= 1,62$  soit 1
- $5/13=0,38$  soit 0

**1 siège est attribué à la liste : Régis BUÉ Marie Hélène BACLET**

Ce qui laisse 1 siège à pourvoir

Liste : Régis BUÉ Marie Hélène BACLET :  $21/(1+1) = 10,5$

Liste : jean Pierre FERNANDEZ :  $5/1 = 5$

**Le deuxième siège revient à la liste qui a la plus forte moyenne : Régis BUÉ et Marie Hélène BACLET**

**2) CONSULTATION SUR LA DEMANDE DE DESAFFILIATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD**

Le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, affiliée volontaire au centre de gestion sollicite son retrait.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CdG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande de désaffiliation.

Il convient donc que l'assemblée délibérante à se prononcer sur cette demande de désaffiliation.

**Le conseil municipal,**

**ACCEPTE** la demande de désaffiliation Communauté Urbaine de Dunkerque du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord..

2 VOIX CONTRE

18 VOIX ABSTENTIONS

6 POUR

**AFFICHE ET PUBLIE, LE 15 AVRIL 2018 EN EXECUTION DE L'ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le MAIRE

  
Régis BUÉ



